



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 19 décembre 2023

**Dossier n° : AE 23.0547**

**Demandeur : AMILHAUD Alexandre**

**Date d'enregistrement de la demande : 01/12/23**

**Date limite de candidature : 01/03/24**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 01/04/2024.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ALBEPierre-BREDONS	13,78	PECHAUD François	Section ZK 12,41,42,60, Section OA 81
MURAT	2,79	PECHAUD François	Section OA 495,497,
LAVEISSIERE	3,51	PESCHAUD François	Section ZA 55,56,57,58,
LAVEISSIERE	9,62	MOREAU Celine	Section C 134,139,145,149,150,154,158, 164, 165,166,180,206,407,426,893,
LAVEISSIERE	4,3	FOIN J-Marie	Section C 140,141,142,147,148,155,435, 687,
LAVEISSIERE	3,29	BREUIL	Section C 437,446,447,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière**